

# ***Résidence ALES***

## **Construction de 43 logements**

### **SOMMAIRE**

- 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**
- 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**
- 3. ANNEXES PRIVATIVES**
- 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**
- 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**
- 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

#### NOTA :

Les appellations commerciales des produits et appareils cités ci-avant ne sont donnés qu'à titre indicatif afin d'en définir le niveau de qualité ou de standing, le vendeur se réservant la faculté de les remplacer par d'autres marques présentant des caractéristiques équivalentes.

Egalement, la rédaction du présent document étant antérieure à la construction de l'immeuble, le vendeur se réserve la possibilité d'apporter aux prestations décrites dans la présente notice descriptive, telles modifications qui lui seraient imposées ou lui paraîtraient nécessaires en raison d'impératifs techniques apparaissant lors de la réalisation des travaux, sous réserve que les nouveaux ouvrages soient de qualité comparable à ceux prévus à l'origine.

## **1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

### **1.0. GENERALITES**

Projet soumis à la réglementation RE 2020.

### **1.1. INFRASTRUCTURES**

#### **1.1.1. Fouilles**

Décapage terre végétale.

Terrassement en pleine masse en déblais pour réalisation des fondations.

Evacuation des déblais excédentaires hors du site ou réutilisation sur site.

#### **1.1.2. Fondations**

Réalisation d'un radier, suivant étude de sol et étude structure.

Traitement antiparasitaire du sol.

### **1.2. MURS ET OSSATURES**

#### **1.2.1. Murs de façades et pignons**

Murs recouverts d'enduit gratté fin de teinte blanc cassé (choix architecte suivant permis de construire). Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).

En béton armé ou maçonnerie pleine, épaisseurs suivant calculs de l'étude structure.

#### **1.2.2. Murs ou cloisons séparatifs entre les logements**

Murs en béton armé ou maçonnerie pleine ou SAD, épaisseur suivant étude thermique et nouvelle réglementation acoustique (NRA).

#### **1.2.3. Plancher bas du RDC**

Dalle portée en béton armé, finition surfacée avec intégration d'un isolant.

#### **1.2.4. Planchers étages courants**

Dalle pleine ou prédalles en béton armé, épaisseur suivant calculs de l'étude STRUCTURE

### **1.3. CHARPENTE**

Charpente industrielle en sapin traité, produit fongicide insecticide et anti termite.

### **1.4. TOITURES**

#### **1.4.1. Toiture terrasse accessible**

Toitures terrasses bâtiment B. Localisation : logements B201 et B202.

#### **1.4.2. Toiture terrasse inaccessible**

Toiture bâtiment B R+2.

#### **1.4.3. Couverture**

Toitures en tuiles de terre cuite teinte naturelle.

### **1.5. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

#### **1.5.1. Chutes d'eaux pluviales**

En aluminium, zinc naturel ou PVC blanc à l'extérieur.

**1.5.2. Chutes d'eaux usées**

En PVC, positionnées en gaines techniques, isolation acoustique réglementaire.

**1.5.3. Canalisations en sous-sol**

Sans objet.

**1.5.4. Branchements aux égouts**

Raccordements des eaux usées sur égouts publics.

**1.6. CLOISONS DE DISTRIBUTION**

**1.6.1. Entre pièces principales**

Cloisons épaisseur 50 mm type PLACOPAN.

**1.6.2. Entre pièces principales et pièces de service**

Idem 1.7.1.

**1.6.3. WC et SDB**

Idem 1.7.1.

**1.6.4. De gaines techniques des logements**

Cloisons de plâtre type PLACOPAN isolée ou non, compris adaptations suivant réglementation en vigueur.

**1.7. CLOISONS DE DOUBLAGE**

Complexe thermique de type PREGYMAX ou équivalent, épaisseur suivant étude thermique

**1.8. ESCALIERS**

Escalier en préfabriqué en béton desservant les niveaux du collectif.

**1.9. CONDUITS DE VENTILATION**

**1.9.1. Conduits de ventilation des locaux des immeubles**

Conduits métalliques de la ventilation mécanique contrôlée collective.

**2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

**2.1. SOLS ET PLINTHES**

**2.1.1. Sols et plinthes**

Carrelage U3P3 format 43cmx43cm minimum de chez NEWKER ou équivalent, plinthes bois hauteur 70 mm, pour les salons, cuisine, dégagements. Plinthes carrelées assorties pour les salles de bain, salles d'eau et WC.

Parquet stratifié, plinthes bois hauteur 70mm pour les chambres.

Barres de seuil.

**2.1.2. Sols des balcons et terrasses**

Terrasses RDC en bois.

Balcons brut.

Loggias avec dalles sur plot.

Terrasses R+2 avec dalles sur plot.

## **2.2. REVETEMENTS MURaux (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES)**

### **2.2.1. Des Salle de Bains**

Faïence format 30 x 60 cm de chez NEWKER ou équivalent en grès émaillé, pose collée, en habillage vertical tout hauteur pour les receveurs de douche et au droit des baignoires.

## **2.3. MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.3.1. Menuiseries extérieures des pièces principales**

Fenêtres ou porte-fenêtre des logements en PVC blanc. Double vitrage sur toutes les baies suivant étude thermique.

### **2.3.2. Menuiseries extérieures des pièces de service**

Idem 2.3.1

### **2.3.3. Fermetures extérieures**

La fermeture extérieure sera effectuée soit par des volets extérieurs soit par des volets roulants intérieurs de types suivants.

- Soit Coffres extérieurs avec volets roulants à tabliers extérieurs en lames aluminium, commande électrique filaire.
- Soit Volets battants en aluminium ou en bois teinte gris vert (localisation selon plan architecte, non sur l'ensemble des lots).

## **2.4. MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.4.1. Huisseries et bâtis**

Huisseries métalliques pour les portes de distribution.

### **2.4.2. Portes intérieures**

Portes à âmes alvéolaires, dim. 83 x 204, finition laquée.

Garniture du type New York de chez Hoppe ou équivalent, verrou dans WC et salles de bains, butoirs.

### **2.4.3. Portes palières**

Les portes palières seront du type bloc porte serrure à 3 points standard A2P\*, judas optique, isolation acoustique réglementaire avec un seuil à la suisse et un système anti-dégondage, finition à peindre.

Béquillage sur plaque de type Osmose de chez BRICARD ou équivalent,

Butoir de type ARAMIS de chez BRICARD finition argent ou équivalent.

### **2.4.4. Portes de placard**

Façade de placard de chez SOGAL. Portes coulissante 2 vantaux toute hauteur, couleur blanc.

Porte ouvrant à la française pour les petits placards, étagères.

### **2.4.5. Aménagements de placards**

Placards supérieur à 1m de large : Aménagement de placards en mélaminé blanc avec champ PVC composé d'une tablette horizontale avec tringle oblongue, d'une séparation verticale et de quatre étagères sur crémaillères. Répartition 1/3 – 2/3.

Placards inférieur à 1m de large : Aménagement de placards en mélaminé blanc avec champ PVC composé d'une tablette horizontale avec tringle oblongue

## **2.5. SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.5.1. Garde-corps**

Garde-corps des balcons en lames de bois pré-grisé avec pose à claire-voie.

Garde-corps en tableaux en bois ou aluminium de teinte gris-vert.

Garde-corps terrasse accessible R+1 à l'angle des rues en aluminium teinte gris-vert.

### **2.5.2. Boîtes aux lettres**

Boîtes aux lettres de chez Renz ou équivalent.

## **2.6. PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES**

### **2.6.1. Peintures extérieures**

#### *2.6.1.1. Sur serrurerie*

Protection anticorrosion, thermo laquage.

#### *2.6.1.2. Sur maçonneries*

Sans objet.

### **2.6.2. Peintures intérieures**

#### *2.6.2.1. Plinthes bois*

2 couches de peinture blanche finition satinée

#### *2.6.2.2. Sur plafonds*

Enduit pelliculaire sur supports béton, peinture lisse blanche

Sur faux-plafond en plaque de plâtre : Préparation du support, révision des bandes et peinture lisse blanche

#### *2.6.2.3. Sur serrurerie*

Protection, 2 couches de peinture blanche ou galvanisation

#### *2.6.2.4. Sur canalisations et tuyauteries apparentes*

S'il en existe : 1 couche de primaire d'accrochage et 2 couches de peinture blanche.

#### *2.6.2.5. Sur murs de l'ensemble des pièces*

Enduit pelliculaire sur supports béton, peinture lisse blanche satinée

Impression sur supports placo, peinture lisse blanche satinée

## **2.7. EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.7.1. Equipements ménagers**

#### *2.7.1.1. Meuble évier, robinetterie*

Sans objet.

### **2.7.2. Equipements sanitaires et plomberie**

#### *2.7.2.1. Distribution d'eau froide*

Canalisations en cuivre, polyéthylène ou multicouche. Pose apparente et encastrée suivant distribution.

#### *2.7.2.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle*

Chaudière murale GAZ individuelle à condensation sur ventouse ou conduit 3CE suivant étude thermique.

Canalisations en cuivre, polyéthylène ou multicouche

#### *2.7.2.3. Evacuations*

Canalisations PVC

#### *2.7.2.4. Branchements en attente*

Pour un lave-vaisselle : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation sous évier

Pour un lave-linge : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation, positionnement selon plans.

#### 2.7.2.5. Appareils sanitaires

Appareils sanitaires blancs :

- WC de chez PORCHER ou équivalent. Abattant double et chasse d'eau double 3litres/6litres
- Meuble vasque sur pieds de type NEOVA ou équivalent pour les salles de bains avec 2 portes et un miroir. Meuble une vasque de 70 cm, Meuble double vasque de 120 cm suivant plans de vente.
- Bac à douche ou douche à l'italienne dimension 90x120 de marque ULYSSE ou selon plan de vente, Baignoire acier CONTESA 170x70, avec façade baignoire PVC.

#### 2.7.2.6. Robinetteries

Robinetterie mitigeur avec douchette sur flexible pour douche du type OLYOS de chez PORCHER ou équivalent. Barre de douche de 60cm de hauteur minimum. Classement E1C2A3U3.

Robinetterie mitigeur pour lavabo et évier du type OLYOS de chez PORCHER ou équivalent. Classement E0A2U3C3.

### 2.7.3. Equipements électriques

#### 2.7.3.1. Type d'installation

Conforme à la réglementation C 15-100, encastrée

#### 2.7.3.2. Puissance à desservir

Selon type d'appartement et normes en vigueur, courant monophasé. 6 à 9kva de puissance

#### 2.7.3.3. Equipement de chaque pièce

Terrasses équipées d'un point lumineux en applique équipé d'un luminaire de type MALTE de chez NORDLUX ou équivalent Autres foyers lumineux équipés d'un DCL. Appareillage ESPACE de chez ARNOULD ou équivalent, quantitatif selon normes en vigueur (NFC 15100) :

	Points Lumineux fixes	PC 10/16 A + T	Prises spécialisées	
			16A	32A
<b>Entrées, dégagements</b>	1	1		
<b>Séjours</b>	1	minimum 5		
<b>Chambres</b>	1	3 (dont 2 de chaque côté de la tête de lit)		
<b>Cuisines, Kitchenettes</b>	1	6	2	1
<b>Salles de Bains</b>	1	1		
<b>WC / Cellier</b>	1 / 1	1	1	

#### 2.7.3.4. Sonnerie de porte palière

Sans objet.

#### 2.7.3.5. Détecteurs de fumées

Détecteurs de fumée avec piles lithium. Garantie 10 ans.

#### 2.7.3.6. Interphone

Interphonie par système Intratone ou équivalent.

#### 2.7.3.7. Equipement des terrasses balcons

Hublot pour éclairage des extérieurs, commande par interrupteur avec voyant d'allumage.

PC extérieure étanche.

#### 2.7.3.8. *Gaine électrique logement*

Le tableau électrique de chaque logement sera encastré dans un bac type ATOL ou équivalent suivant les prescriptions du concessionnaire.

### 2.7.4. **Chauffage ventilation**

#### 2.7.4.1. *Type d'installation*

Chauffage à eau chaude produite par une chaudière individuelle gaz pour l'ensemble des logements.

Thermostat électronique piloté par programmateur.

Sèche serviette électrique.

#### 2.7.4.2. *Températures garanties des pièces*

Par  $-5^{\circ}\text{C}$  à l'extérieur :  $19^{\circ}\text{C}$  dans les locaux.

#### 2.7.4.3. *Appareils d'émission de chaleur*

Pour l'ensemble des logements : Radiateur panneaux acier de marque FINIMETAL type REGGANE 3000 ou équivalent. Sèche serviette de marque FINIMETAL type BANGA ou équivalent dans les salles d'eau et salles de bain.

#### 2.7.4.4. *Conduits et prises de ventilation*

Ventilation mécanique contrôlée simple flux, hygro B, suivant étude thermique, gaines et bouches d'aspiration dans les pièces de service.

#### 2.7.4.5. *Conduits et prises d'air frais*

Grilles d'entrée d'air frais dans les menuiseries extérieures ou dans maçonnerie des pièces principales, suivant étude thermique et étude acoustique.

### 2.7.5. **Equipements de télécommunication**

#### 2.7.5.1. *Télévision TNT*

1 prise dans le séjour et dans l'une des chambres.

#### 2.7.5.2. *Téléphone*

Installation (colonnes et câblages) en attente de raccordement par FRANCE TELECOM, 1 prise dans toutes les pièces principales.

#### 2.7.5.3. *Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble*

Intratone.

## 3. **PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### 3.1. **CAVES, CELLIERS, GRENIERS**

Sans objet.

### 3.2. **CIRCULATION ET ESCALIERS INTERIEURS (hors sous-sol)**

#### 3.2.1. **SOLS**

Les sols du dégagement pour accéder aux logements du bâtiment collectif seront en revêtement de type moquette. Les sols des dégagement RDC seront en carrelage type Proyeccion Saloni 60x60 ou équivalent.

#### 3.2.2. **MURS**

Revêtus d'un mur toile type Lutèce texto ou variante toile tissé lisse peinte.

### 3.2.3. PLAFONDS

Peinture.

### 3.2.4. PORTES

Les portes des gaines techniques seront réalisées en panneaux de particules avec paumelles, finition par peinture.

### 3.2.5. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

1 prise de courant 10/16A sera placée dans la gaine technique palière de tous les niveaux, sur le circuit des services généraux.

L'éclairage sera assuré par des plafonniers de chez Kanlux de type Jurba DL28L ou équivalent. Commandés par détecteurs de mouvements.

## 3.3 HALL D'ENTREE IMMEUBLE

Hall d'entrée accessible depuis l'avenue de la côte d'Argent ou depuis le parking. Revêtement de sol en carrelage type Proyeccion Saloni 60x60, faux-plafond acoustique et murs en toile type lutèce texto ou variante toile tissé lisse peinte.

## 3.4. LOCAUX COMMUNS

### LOCAL A VELOS

Local brut. L'éclairage se fera par hublot type 574 de chez SARLAM ou équivalent, commandé par détecteur. Rack à vélos installé.

## 3.5. LOCAUX TECHNIQUES

### 3.5.1. RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

La réception des ordures ménagères sera effectuée dans des containers semi-enterrés prévus à cet effet.

### 3.6.2 LOCAL SRI

Local brut.

### 3.6.3. LOCAL EDF

Sans objet.

### 3.6.4 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet : la machinerie est intégrée dans sa colonne.

## 4. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

### 4.1. ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Ascenseur électrique de 630kg, vitesse 1m/s type machinerie en gaine, suivant étude technique de l'ascensoriste.

L'ascenseur desservira tous les étages et allumera les paliers à l'arrivée de la cabine.

Les portes seront en inox gravé sur le RDC et peintes au R+1 et R+2.

Les parois de la cabine recevront un revêtement stratifié. Le revêtement de sol sera en carrelage identique à celui du rez-de-chaussée.

L'éclairage de la cabine sera intégré soit dans le plafond soit dans la colonne du tableau de commande.

Une liaison téléphonique permanente sera installée entre la cabine et la société de maintenance GSM.

### 4.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Sans objet.

#### **4.3. TELECOMMUNICATIONS**

##### **4.3.1. TELEPHONE**

La résidence sera raccordée au réseau France Télécom.

##### **4.3.2. ANTENNES TV ET RADIO**

La résidence sera équipée, soit d'une installation permettant de recevoir les chaînes TNT (dont Canal + non décodé), soit d'une antenne collective, soit d'une installation raccordée au câble opérateur local lorsqu'il existe, et dont l'abonnement sera à la charge de l'acquéreur.

#### **4.4. RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Les ordures ménagères seront stockées dans des containers semi-enterrés. Le cycle d'enlèvement et le volume de stockage seront déterminés par la commune.

#### **4.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

Se reporter aux chapitres des locaux concernés.

#### **4.6. ALIMENTATION EN EAU**

##### **4.6.1. COMPTAGES GENERAUX**

Le compteur général sera situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur avec vanne d'arrêt général. Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

Les tuyauteries passant dans les parties non chauffées seront calorifugées.

##### **4.6.2. SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU**

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

Surpresseurs ou détendeurs si nécessaires.

##### **4.6.3. COLONNES MONTANTES**

La distribution des logements se fera par colonnes collectives en PVC pression ou acier, situées dans les gaines techniques.

Vanne d'isolement avec purge en pied de colonne. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients.

##### **4.6.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS**

En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement, ainsi qu'un manchon by-pass permettant la pose de sous-compteurs individuels et dérivations encastrées.

#### **4.7. ALIMENTATION EN GAZ**

Le compteur général sera situé en façade dans un coffret à proximité de la porte d'entrée de la résidence. Une vanne d'isolement sera mise en œuvre.

##### **4.7.1. COLONNES MONTANTES**

La distribution des logements se fera par colonnes collectives en acier, situées dans les gaines techniques.

Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients.

##### **4.7.2. BRANCHEMENTS COMPTAGES PARTICULIERS (abonnement au choix du propriétaire)**

En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement, ainsi qu'un manchon by-pass permettant la pose de compteur individuels et dérivations encastrées.

#### **4.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

##### **4.8.1. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX**

Des comptages seront installés pour les services généraux, pour les ensembles suivants :

- parties communes à rez-de-chaussée et en étage

- éclairage parkings, portes de parking, éclairage extérieur et ascenseurs
- bloc VMC commun

Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des services d'ENEDIS.

#### 4.8.2. COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes électriques seront situées en gaines palières, à partir desquelles les logements seront alimentés.

#### 4.8.3. BRANCHEMENTS COMPTAGES PARTICULIERS (abonnement au choix du propriétaire)

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les entrées des appartements selon demandes d'ENEDIS. Les lignes de téléreport seront ramenées en parties communes pour permettre le relevé à distance des compteurs.

## 5. PARTIES PRIVATIVES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte. Elles feront partie d'un ensemble commun à tout l'immeuble. Certaines parties seront limitées à l'usage exclusif de certains occupants suivant le règlement de copropriété.

### 5.1. VOIRIES ET PARKING

#### 5.1.1. VOIRIES D'ACCES

L'accès principal se fera depuis la rue du port par les véhicules. L'accès piéton se fera depuis l'Avenue de la Cote d'argent.

Les voiries principales seront réalisées en enrobé.

#### 5.1.2. CHEMINEMENTS PIETONS

Les cheminements piétons de la résidence seront réalisés en béton finition désactivé suivant plans architecte.

### 5.2. ESPACES VERTS

#### 5.2.1. PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Les espaces verts seront réalisés conformément au permis de construire.

Des espaces éventuels seront plantés d'arbres et d'arbustes spécifiés au permis de construire, suivant les recommandations du paysager.

#### 5.2.2. ENGAZONNEMENT, VEGETALISATION

Profilage des terrains avec noues et pentes d'écoulement des eaux de pluie. (si nécessaire)

L'attention des acquéreurs est attirée sur le fait que l'écoulement naturel des eaux de ruissellement sur les terrains peut être perturbé du fait des travaux et des tassements qui en résultent. En conséquence, l'infiltration normale des eaux de pluies ne pourra se faire qu'après réalisation des jardins. Il est de ce fait normal de constater en période de fortes précipitations, la présence d'un excès d'eau en surface.

#### 5.2.3. ARROSAGE

Sans objet.

### 5.3. ECLAIRAGE EXTERIEUR

#### 5.3.1. SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

L'éclairage sera assuré par bornes lumineuses situées au droit de l'entrée de l'immeuble, et commandées par interrupteur crépusculaire relié à une horloge ou par détecteur de présence

### 5.3.2. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par des bornes lumineuses suivant plan d'architecte, commandés par interrupteur crépusculaire relié à une horloge ou par détecteur de présence.

## 5.4. CLOTURES

### 5.4.1. SUR RUE

Sur l'avenue de la côte d'argent, les clôtures en limite du domaine public sont d'une hauteur d'1m20. Elles sont composées d'un mur traditionnel enduit ou peint assortie à la façade de 40cm de haut et surplombées de lisses verticales bois de 80 cm de haut.

Au niveau des conteneurs enterrés, la clôture est composée d'un mur d'1m20 de hauteur.

### 5.4.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Les clôtures mitoyennes et voisines existantes constituées de murets préfabriqués d'une hauteur d'1m80 sont conservées si leur état le permet ou reconstituées.

Elles seront doublées de bignonnes grimpantes sur treillis.

### 5.4.3 ENTRE JARDINS

Entre jardins privatifs et communs, les clôtures d'1m20 seront doublées de haies mixtes.

## 5.5. RESEAUX DIVERS

### 5.5.1. EAU

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans un regard en sol.

### 5.5.2. GAZ

L'alimentation en gaz se fera par branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'à la colonne montante situé dans l'immeuble. Ceci si l'immeuble est pourvu en gaz (conf. Etude thermique).

### 5.5.3. ELECTRICITE

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau basse tension d'EDF jusqu'au local basse tension, ou au coffret de façade.

### 5.5.4. POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

La défense incendie sera assurée par les hydrants existants à proximité de l'opération, un poteaux incendie existant à 38m de l'accès piéton rue des Bordasses.

### 5.5.5. EGOUTS

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique.

### 5.5.6. EPURATION DES EAUX

Sans objet.

### 5.5.7. TELECOMMUNICATIONS

Le raccordement des lignes téléphoniques se fera depuis le réseau ORANGE jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

### 5.5.8. DRAINAGE DU TERRAIN

Sans objet

### 5.5.9. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Il est prévu la mise en place d'une solution compensatoire pour les EP suivant permis de construire.